

2025-03-27-10 : Approbation du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Muriel NOIROT, Maryline LEZE, Joël ESNAULT, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Antoine MICHEL, Marie-Hélène LEOST, Dominique FOUIN

Pouvoirs :

Muriel NOIROT donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Christian MASSEROT donne pouvoir à Christelle BURON, Maryline LÉZÉ donne pouvoir à Estelle BASTARD, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Antoine MICHEL donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Jean-Marie JOURDAN donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Dominique MENARD

Membres en exercice :49
Membres présents :39
Pouvoirs :7
Quorum :25
Votants :46
Votes pour :46
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 21/03/2025
Date d'affichage: 10 AVR. 2025

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250327-2025-03-27-10-BF
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2311-1 et suivants ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 27 février 2025 et la délibération n°2025-02-27-04 portant tenue de ce débat ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire dit « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget principal pour l'exercice 2025 ;

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025
[011] Charges à caractère général	2 999 896,00	3 851 400,00	[013] Atténuations de charges	185 367,00	178 750,00
[012] Charges de personnel et frais assimilés	10 623 769,45	11 285 929,00	[70] Produits services, domaines, ventes	3 222 000,00	4 094 150,00
[014] Atténuations de produits	3 555 534,00	4 247 600,00	[73] Impôts et taxes (sauf 731)	12 655 129,00	13 323 685,00
[65] Autres charges de gestion courante	3 504 839,00	3 763 400,00	[731] Fiscalité locale	3 553 530,00	3 650 091,00
[6586] Frais fonctionnement groupes élus	0,00	0,00	[74] Dotations et participations	3 180 778,00	3 444 590,00
			[75] Autres produits de gestion courante	166 500,00	144 800,00
[66] Charges financières	45 000,00	39 000,00	[76] Produits financiers	0,00	0,00
[67] Charges spécifiques	1 000,00	1 000,00	[77] Produits spécifiques	0,00	0,00
[68] Dotations provisions semi-budgétaires	20 000,00	20 000,00	[78] Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
Dépenses réelles	21 362 938,45	23 208 329,00	Recettes réelles	22 963 304,00	24 836 066,00
[023] Virement à la section d'investissement	6 320 611,29	1 000 000,00			
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 900 000,00	1 500 000,00	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	760 000,00	550 000,00
[043] Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00	0,00	[043] Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00	0,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	29 583 549,74	25 708 329,00	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	23 723 304,00	25 386 066,00
			Résultat reporté	5 860 245,74	5 500 000 €
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	29 583 549,74	25 708 329,00	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	29 583 549,74	30 886 066,00

Dépenses d'investissement	Budget primitif 2025 *	Recettes d'investissement	Budget primitif 2025 *
[20] Immobilisations incorporelles	1 403 113,40	[13] Subventions d'investissement	4 738 676,68
[204] Subventions d'équipement versées	614 300,00	[16] Emprunts et dettes assimilées	0,00
[21] Immobilisations corporelles	1 567 690,31	[21] Immobilisations corporelles	0,00
[23] Immobilisations en cours	5 321 094,73	[23] Immobilisations en cours	0,00
Dépenses d'équipement	8 906 198,44	Recettes d'équipement	4 738 676,68
[10] Dotations, fonds divers et réserves	0,00	[10] Dotations, fonds divers et réserves	1 029 720,62
[13] Subventions d'investissement	0,00	[1068] Excédents de fonctionnement capitalisés	1 815 524,91
[16] Emprunts et dettes assimilées	181 845,25	[024] Produits des cessions d'immobilisation	0,00
[27] Autres immobilisations financières	1 002 100,00		
Dépenses financières	1 183 945,25	Recettes financières	2 846 245,53
[45] Opérations pour comptes de tiers	832 417,57	[45] Opérations pour comptes de tiers	1 021 676,70
Dépenses réelles	10 922 561,26	Recettes réelles	8 605 598,91
		[021] Virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	550 000,00	[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 500 000,00
[041] Opérations patrimoniales	1 650 000,00	[041] Opérations patrimoniales	1 650 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	13 122 561,26	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	12 756 598,91
		Salde d'exécution reporté	2 602 353,31
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	13 122 561,26	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	15 358 952,22

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250327-2025-0225
Date de télétransmission : 10/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'adopter le budget principal primitif pour l'exercice 2025**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 27 mars 2025
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Dominique Ménard

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250327-2025-03-13-10-BF
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de dépôt en préfecture : 10/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.